

ANNEE 1965 -X- N° 70/PR-MJL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964, portant
formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°64-54/PC-SGG du 2 Mai 1964 fixant les
attributions des membres du Gouvernement et le modificatif
subséquent du 3 Mars 1965 ;
VU la Loi 59-21 du 31 Août 1959, portant Statut Général
de la Fonction Publique ;
VU le Décret N°59-218 du 15 Décembre 1959, portant
modalités communes d'application du Statut Général de
la Fonction Publique ;
VU la Loi 64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des
hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est
faite par le Président de la République, le Conseil des
Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°28/PR-SGG du 1er Juin 1965, portant
nomination de Mr Antoine BOYA Président par intérim de
la Chambre des Comptes près le Tribunal Suprême d'Etat ;
Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Antoine BOYA, Administrateur, est nommé, cumulativement
avec ses fonctions de Président par intérim de la Chambre des Comptes
près le Tribunal Suprême d'Etat, Président de la Chambre Judiciaire,
en remplacement de Mr Jean LE MARQUAND qui est nommé Conseiller
Technique auprès du Tribunal Suprême d'Etat.

Article 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date
de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 30 Septembre 1965

par le Président de
la République,

le Président du Conseil, Chef
du Gouvernement,



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

pour le Président de la République absent,
Le Vice-Président,



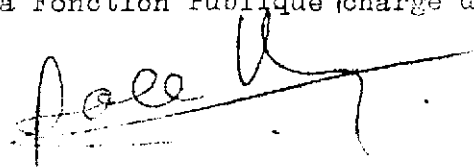
J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Pr. le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan
absent

Le Ministre Chargé de l'Intérim

p. le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation absent, le
Ministre de la Fonction Publique chargé de

l'intérim :



Ampliatiions : Th. PAOLETTI -



Roger ADJOMI

PR4 Ministères 8
PC6 Intéressés 2
TSE4 SGG 4
MJL 4 DJLC 2
JORD ... 1